

Réunion du Conseil d'établissement de l'École internationale de Montréal

Le mardi 18 mai 2021

1. Ouverture de la séance

Sont présentes, présents :

- Claudie Lévesque (CL), présidente, parent du primaire, substitut au Comité de parents CSSDM
- Louis-Antoine Blais-Morin (LABM), vice-président, parent du primaire
- Samia Bejaoui (SB), parent du secondaire
- Émilie Bélanger-Simard (EBS), parent du primaire
- Pascal Cyr (PC), parent du primaire
- Zoé Bellemare-Alford (ZBA), élève du secondaire
- Li Rébecca (LR), élève du secondaire
- Andrew Jiaxin Chan (AJC), élève du secondaire
- Eli Dagenais (ED), enseignant du secondaire
- Zouhair Elkharrim (ZE), parent du secondaire
- Geneviève Emond (GE), parent du secondaire
- Véronique Fournier (VF), enseignante du primaire
- Nicolas Légaré (NL), parent du secondaire
- Julie Mantovani (JM) (substitut), parent du primaire
- Catherine Couture (CC) (substitut), parent du primaire
- Soledad Neira (SN), psychoéducatrice, primaire et secondaire
- Danya Vidal (DV), enseignante du primaire
- Luc Claude (LC), Directeur
- Nadia Gray (NG), directrice adjointe, primaire
- Chantal Laurin (CLa), directrice adjointe, secondaire
- Robert Desalliers (RD), responsable du service de garde

Sont absentes, absent :

- Marwa Ahmed, parent du secondaire (substitut)
- Lily Beaudouin, élève du secondaire
- Alexandra Latour, surveillante d'élèves, secondaire
- Michel Sardi, enseignant du secondaire

Qorum atteint

2. Mot de bienvenue

CL mentionne que l'on est la veille de journée de grève

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

EB propose l'adoption de l'ordre du jour, LABM appuie

4. Période réservée au public

LC mentionne que l'on n'a pas de public annoncé.

CL a préparé un mémo pour les parents (sera transmis sous peu)

5. Lecture, adoption du procès-verbal des séances du 16 mars, 13 et 27 avril et suivis

CL remercie les personnes ayant pris en note les PV.

PV du 16 mars. Suivi point 15: consultations sur les critères de direction. GE a complété les révisions du document, qui est désormais prêt à être transmis au gestionnaire. CL va le transmettre d'ici la fin de la semaine. Version finale disponible sur demande pour les membres parents du CÉ auprès de CL. CL en profite pour remercier GE pour la rédaction du document.

Adoption du PV du 16 mars par LABM, appuyé par RD.

PV du 13 avril. Modifier prénom de Mr Elkharim. Adoption par ZE, appuyé par DV
PV 27 avril. Rencontre extraordinaire. Adopté par SB, appuyé par GE.

6. Confirmation de l'absence de conflit d'intérêt

Rien à signaler (RAS)

7. Conseil étudiant

ZBA mentionne qu'il y a eu hier et aujourd'hui la journée de sensibilisation contre l'homophobie. Bonne participation. AJC mentionne que beaucoup d'élèves ont porté un chandail aux couleurs de la communauté LGBTQ+

8. Fondation et OPP

Fondation : LC n'a pas pu assister à la dernière rencontre. LC mentionne que la Fondation va payer pour les albums des finissants au primaire. La Fondation continue le travail sur le T-shirt (secondaire et primaire)

OPP : CL demande s'il va y avoir une relance pour l'activité Évasion. NG mentionne qu'il y a uniquement 6 inscriptions à date. Elle a suggéré une annonce à l'intercom.

9. Activités éducatives, culturelles ou sportives

Secondaire : 1^{er} juin : activité pour les finissants lors de la dernière période. Remise de T-Shirts de finissants sur le terrain de l'école. 1^e semaine de juin : Dîner spaghetti pour élèves et membre du personnel (sur 2 jours à cause de l'horaire rotatif) + qq surprises (Food truc, Mister Freeze, barbe à papa, etc.). Aucune modification à l'horaire.

LC mentionne (à titre informatif) qu'ils réfléchissent aux activités possibles pour la fin d'année. Sera intégré dans l'horaire.

Primaire : Dîner collectif (boites à lunch seront fournies aux élèves et membres du personnel) lors de la dernière journée de classe.

10. Levées de fonds

RAS

11. Approbation de l'utilisation des locaux de

RAS

12. Réglementation du SDG 21-22

LC affiche le document transmis. Pas de réelle modification par rapport à la réglementation en cours.

RD fait la présentation du document. Il mentionne que c'est la même réglementation. Pour la 1^e fois, aucune augmentation des tarifs.

CL demande si le comité des usagers du SDG ont travaillé / vu le document. RD mentionne qu'ils ont eu accès au document. Il n'y a eu aucune rencontre de l'année de ce comité (d'habitude 2/3 rencontres par année) car aucune sortie de l'année, ni aucune sortie de fin d'année. RD mentionne que 6 sorties pour journées pédagogiques sont déjà réservées pour 2021-2022

PC propose l'adoption de la réglementation du SDG pour 2021-2022, appuyé par EB

13. Rentrée progressive au préscolaire

LC présente les horaires de la rentrée progressive pour la rentrée 2021-2022. Se déroule sur 3 jours. Préscolaire : Les élèves sont d'abord en petit groupe, puis en groupe entier.

LC détaille les horaires (jeudi 26 août, vendredi 27 août, lundi 30 août). Horaire régulier à partir du mardi 31 août. LC mentionne que la rencontre de parents a lieu très tôt (1^{er} jour ou pédagogos)

CL mentionne que l'on n'a possiblement pas reçu la bonne version (car il y a les noms des enfants). CL demande de ne pas diffuser cette version du document et les membres du CÉ s'engagent à la détruire ensuite. DV propose l'adoption des horaires de la rentrée progressive pour 21-22, LABM appuie.

14. Fournitures scolaires primaire

CL mentionne que le document a été transmis avant la rencontre. LC indique que la liste pour le secondaire sera fournie pour le CÉ du 8 juin.

LC explique que c'est le même canevas que les années précédentes : matériel fourni par l'école / frais IB / articles que les parents doivent se procurer en magasin.

Frais IB : LC indique que la visite prévue de l'année passée a été annulée, la visite sera virtuelle, beaucoup de formations IB ont été annulées. Les sommes résiduelles de frais IB sont reportées d'une année à l'autre. Actuellement : revenus reportés sont assez importants (primaire et secondaire). LC propose d'accorder un crédit de 100\$ pour 21-22. Ainsi les frais IB pour le primaire seraient de 100\$, 125\$ pour le secondaire.

CL suggère que le crédit soit explicitement indiqué sur le document (i.e. crédit pandémie) pour qu'il n'y ait pas de surprise dans les années suivantes. CL demande s'il est possible d'agrandir la phrase qui indique le don suggéré pour la Fondation de l'école.

Pas de question de fond pour le crédit 21-22.

LC indique que le libellé pour le paiement a été modifié afin que le paiement en ligne soit favorisé.

LABM indique qu'il y a eu confusion l'année passée pour le paiement en ligne. LC confirme que ça a été très laborieux, difficulté dans la production des factures. LC confirme que ce sera plus efficace pour l'année à venir. LABM demande s'il serait possible d'indiquer où sera disponible l'état de compte. LC indique que la facture sera envoyée directement, ou bien le processus. Il sera indiqué où trouver le numéro de référence. Un courriel sera envoyé à la fin de l'été.

CL remarque que c'est le même cahier d'espagnol pour 5^e et 6^e année. Elle mentionne qu'il faudrait mentionner aux parents / élèves avant la fin des classes qu'il faut conserver le cahier.

EB mentionne qu'il faudrait préciser que l'état de compte sera envoyé à la fin de l'été ou à la rentrée.

NG indique que certaines institutions financières n'avaient pas le CSSDM comme fournisseur en septembre 2020.

LABM Propose l'adoption des listes de fournitures + frais. PC appuie

15. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation primaire

LC explique que le plan est basé sur les résultats du QES réalisé à l'école. Les objectifs découlent de ce qui était ressorti dans les questionnaires remplis par les élèves.

NG indique que les élèves 4-5-6 et les profs ont répondu en mars-avril 2019. Les primaire 4 sont désormais en 6^e année. Les 5-6 sont en secondaire.

NG indique que des bons points sont ressortis : peu de vols à l'école. Application des règles est une force. Soutien de l'équipe. Problématiques : insultes entre les élèves, sentiment de sécurité dans la cour. Intimidation : Agents du poste de quartier sont venus, ateliers *cyberfuté* etc. Taux de dénonciation est bas (moins de la moitié des élèves dénoncent)

Actions : Aménagement visuel de la cour, Travailleuse sociale intervient dans la classe, formation pour les enseignants, conseils de coopération ont déjà lieu et est efficace, boîte aux lettres en place, mais elle est proche de la directrice (place à changer?)

NG mentionne que le code de vie va être retravaillé l'année prochaine.

Activité de prévention des conflits

NG explique que le document sera déposé sur le site de l'école (qui détaille en particulier comment signaler un événement).

NG mentionne qu'il faut s'assurer que les élèves dénoncent. NG mentionne que les élèves ne veulent pas dénoncer. Du travail est fait pour qu'ils soient en mesure de dénoncer les actes de violence ou d'intimidation.

NG explique que si un adulte est témoin d'acte de violence, il doit intervenir immédiatement. i.e. sur la PF Teams il y a des insultes. Possibilité de faire une capture d'écran pour dénoncer. Plus problématique si les insultes /intimidation ont lieu sur des PF externes à l'école (i.e Tik Tok).

NG explique qu'il y a une section pour accompagner la victime, mais aussi l'auteur des actes de violence.

NG indique que la TES et la psychoéducatrice ont travaillé sur le document.

LC explique que les grandes lignes devront être rentrées dans un canevas informatisé, et le plan de lutte sera ainsi propulsé automatiquement sur le site internet.

NG indique que les conséquences seront déterminées au cas par cas en fonction des situations. Dans une approche très éducative, plus que punitive. LC explique que si la procédure est trop fermée, cela ne laisse pas place au jugement. Il est recommandé de pouvoir exercer son jugement. LABM demande s'il y a eu une réflexion sur le retour qui doit être fait à la personne qui dénonce. NG indique qu'il y a des éléments

confidentiels et des éléments non confidentiels. CL veut savoir ce qu'il se passe quand la dénonciation est faite par un tiers. NG indique qu'il n'y a pas de suivi de fait auprès de témoin, mais NG indique qu'on s'assure de savoir si l'élève est toujours témoin de ces situations.

LC indique que les suivis sont plus importants avec victimes et auteurs, par rapport aux témoins. LC confirme que le témoin est rencontré, ce qui lui permet de prendre la mesure du sérieux de la démarche.

Sera fourni aux élèves en début d'année (par prof ou agents sociaux communautaires).

CL mentionne le travail du personnel impliqué.

EB adopte, NL appuie

16. Processus d'admission primaire et secondaire

LC indique que le point a déjà été discuté lors des dernières rencontres. Point dans section décision.

Primaire

Fratrie admise d'emblée sans passer d'examen. Puis aux examens : élèves dans écoles IB, puis tirage au sort. Décision du nombre de places pour examen.

Préscolaire : Si > 34 fratries : Fratries mise sur liste d'attente. Décidé par tirage au sort.

NG demande si les dossiers seront acceptés en mains propres à l'école cette année. LC indique que oui.

CL indique qu'il faudrait modifier la phrase de l'étape 3 pour refléter cela.

CL suggère qu'à chaque fois que le terme « école » est écrit, il soit écrit de la sorte : « école (primaire ou secondaire) » afin de refléter qu'il s'agit d'une seule et même école.

NG indique qu'il y avait 10 places en 2020 au préscolaire.

EB suggère que 100 places pour l'examen est suffisant. Permettrait peut-être de gérer les attentes des parents.

LABM demande si beaucoup d'élèves réussissent avec >70%. LC mentionne que c'est assez facile d'avoir >70% si bonne maîtrise de français.

CL indique que l'on peut essayer 100 places pour 2021 et réajuster les années suivantes si nécessaires. Suivi devrait être fait par la direction. LABM approuve le 100.

NG indique qu'il faut changer CSDM par CSSDM dans le document.

CL. Étape 3. Suggère de mentionner que la maîtrise de la langue française est nécessaire à tous les niveaux pour les examens.

CL recommande d'indiquer qu'il n'y a pas de classe d'accueil et de soutien à la francisation. NG précise que les classes d'accueil ne sont pas obligatoires. CL soumet que cette précision pourrait être utile à ceux qui ne connaissent pas notre école.

ZE demande ce qu'il se passe si un élève a retard de langage. LC explique que si l'élève est admis à l'école, l'école devra le supporter avec les services existants. Pas de nouveaux services. Pas de discrimination, admission conservée.

RD propose l'adoption du processus d'admission préscolaire et primaire 2021-2022, appuyé par Mr Légaré.

Secondaire

LC rappelle qu'il n'y a pas eu de modifications en vue de 2021-2022. LC confirme qu'il sera ajouté que la maîtrise de la langue française est nécessaire. CL se demande si on devrait écrire que les examens pourraient avoir lieu en ligne ou en personne. LC confirme que ça pourrait être écrit. LC indique que l'examen sera plus complet et que la version en ligne est plus gérable. La notion « examen en ligne ou en personne » sera ajoutée. LABM insiste qu'il ne faut pas que le parent puisse croire que c'est son choix.

NG et LABM « selon le contexte sanitaire, l'école déterminera si l'examen se tiendra en ligne ou en personne ».

LC rappelle que pour 1^e secondaire il y a 400 places à l'examen. Lors de l'étude du dossier, >75% en français et mathématiques et anglais et aucun autre échec dans les autres matières. À l'examen, taux de réussite à 70%.

CSDM doit être modifié en CSSDM

LC mentionne qu'il est difficile d'accepter des élèves en cours de secondaire (à cause des prérequis).

GE demande quand a lieu l'examen d'anglais et d'espagnol. LC indique que ce test n'a pas été fait en 2020.

LC indique qu'il n'y a aucune obligation d'avoir des langues renforcées avant secondaire 3. LC indique qu'il faudra réfléchir si le concept est ramené pour sec 1 et 2. LC indique que l'enrichissement est offert au sein

des classes. Il n'y aura pas de test de classement pour les élèves déjà admis. Les élèves seront répartis en 4 classes, sans tenir compte de leur provenance.

ZE trouve que 75% pour l'anglais semble élevé, au regard du temps alloué à cette matière en primaire (hors EIMP), soit environ 45' par semaine. LC corrige, 1h / semaine dans les écoles primaires.

CL demande si les élèves veulent intervenir sur les critères d'admission au secondaire -> non

PC Adopte les critères, GE appuie.

ZE propose un amendement : 70% pour l'anglais lors de l'étude du dossier.

LC mentionne que l'enseignement de l'anglais est exigeant. Examen en 5^e secondaire doit être celui de l'anglais enrichi. Important que les élèves soient suffisamment proficients en anglais et que baisser la moyenne à l'admission n'est peut-être pas une bonne idée.

GE demande des précisions pour le contenu du cours Sec 3 (année à partir de laquelle cela devient de l'anglais enrichi). LC explique qu'il y a de la littérature anglaise.

ZBA indique que les cours d'anglais en sec 4 et 5 sont assez difficiles. LC indique qu'il y a moins d'heures d'enseignement de l'anglais donc rythme encore plus rapide.

SB demande s'il y a une pondération des différentes matières lors du calcul de la moyenne de l'élève. LC indique que les résultats finaux pour chaque matière sont pris indépendamment. L'élève doit avoir 75% et plus pour chacune des 3 matières (français, maths, anglais). SB indique qu'il faudrait que les 3 matières soient considérées de la même manière

Vote pour décider si la note d'anglais à l'admission devrait être abaissée de 75% à 70%.

Vote pour : 70%. 1 vote

Vote contre : 75% 9 votes

Abstention : 1

L'amendement est rejeté à la majorité.

CL demande si on doit voter sur la proposition principale. Non. Adopté à l'unanimité. CL remercie les membres. ZE indique qu'il aurait peut-être aimé un vote secret. LC indique que celui-ci doit être demandé par un membre avant de procéder au vote, et cela n'est pas systématiquement demandé par la présidence, selon nos règles souples de fonctionnement.

17. Présentation en lien avec le service de soutien alimentaire 21-22 au CSSDM

Présentation a été envoyée par LC. École (primaire et secondaire) peu touchée. Le centre de service demande à ce que ce soit présenté à tous les CÉ pour avis. Aucune obligation.

LC présente le document.

LC indique que le primaire va continuer à recevoir le lait écoles. Pas de mesure pour le secondaire.

CL indique qu'il semble s'agir d'une justification d'une diminution de l'aide alimentaire. Elle aimerait qu'on se positionner pour le maintien. CL réitère l'importance de la mesure et est contre la diminution de l'aide sur notre territoire. NL appuie et indique que le déjeuner est très important. Il souhaiterait un positionnement pour le maintien de ses mesures dans les quartiers défavorisés. Les membres sont tous en accord.

LC montre le formulaire qui doit être rempli. CL indique que le CÉ peut répondre que le CÉ est en accord, mais indiquer en commentaire que : « Malgré la présentation, le CÉ est d'avis ce sont des mesures essentielles qui doivent être maintenues pour ceux qui en ont besoin ».

LC envoie le formulaire ainsi modifié.

18. Dossiers des comités

18.1 Communications internes

SB indique qu'il n'y a pas de courriels. CL demande de surveiller suite à l'envoi du mémo aux parents.

18.2 Sécurité aux abords des écoles et environnement

RAS

18.3 PTRDI

RAS. LABM demande un suivi par rapport au dernier PV, soit identifier une personne. LC indique qu'il a posé la question, en attente d'un retour. Plus de chances à la rentrée, vu la mise-à-jour du plan.

19. Consultation des élèves

CL indique qu'elle doit préparer et envoyer les questions destinées aux élèves aux membres pour commentaires.

20. Projet éducatif

LC indique qu'il n'y a rien de nouveau à cette période de l'année. LC mentionne que ça été une année difficile en terme d'anxiété. Les travaux reprendront à la rentrée. Il y a eu un accompagnement avec conseillers pédagogiques (secondaire) et l'équipe école pour la mise en œuvre, du travail a été fait autour de l'évaluation.

21. Comité de quartier

NG indique qu'elle a eu une rencontre. Comité de quartier est celui de NDG, bien que l'école soit dans CDN. NG ne se sent pas toujours à la bonne place car des activités sont parfois proposées pour les résidents du quartier, et les élèves de l'école viennent de tout le territoire de la CSSDM.

CL indique que 85% des enfants habitent le quartier (en tous cas il y a 2-3 ans). CL indique que même si seulement 50-60% habitent le quartier, il pourrait être utile d'envoyer l'information à toutes les familles. NG va faire une proposition pour envoyer l'information (et la sélection de l'information)

22. Comité des usagers du service de garde

RAS

23. Comité de parents CSSDM

ZE, membre représentant les parents au CP, mentionne la démission des 5 membres parents du C.A. du CSSDM. Un membre de la communauté a également démissionné. Conditions de travail dénoncées. Climat qualifié de malsain. En attente que le rapport soit rendu publique. Comité de parents a reçu une demande pour désigner d'autres parents, avant le 14 mai. Les parents ont demandé plus de temps. CL indique qu'un communiqué de presse est sorti le 12 mai.

ZE parle de la suspension du CÉ de l'école St Donat. Manque de quorum 3 fois de suite (personnel de l'école qui ne s'est pas présenté). Demande l'appui pour la démocratie scolaire et que la CSSDM revienne sur sa décision de suspendre le CÉ. Le comité de parents demande l'appui des CÉ.

LC indique qu'aucun membre du personnel ou de la direction ne peut commenter la situation / la décision de la CSSDM. LC indique que le CÉ ne peut pas proposer de résolution à cet effet. LC indique que les parents peuvent appuyer les parents de St Donat mais pas en tant que CÉ. ZE est en désaccord avec ce point de vue.

CL explique que le comité de parents a envoyé une communication avec un projet de proposition de résolution. CL comprends que certains membres du CÉ sont d'avis qu'on ne peut se prononcer. Pour fins d'efficacité, CL propose que, dans les circonstances, les parents fassent une autre rencontre pour discuter de la question et convenir de la réponse appropriée. CL enverra un courriel à tous les parents (membres et substitués) pour décider de la façon de procéder.

LC réitère que le CÉ ne se prononcera pas sur le projet de résolution. Il indique que les parents peuvent intervenir de leur côté.

ZE demande une explication au sujet de l'article 78 paragraphe 3 de la Loi sur l'instruction publique, lequel permettrait d'adopter la résolution qu'il souhaite toujours que le CÉ adopte aujourd'hui. Il souligne que le comité de parents a déjà appuyé le projet de résolution, de même que d'autres CÉ. LC indique que le personnel ne peut pas se prononcer sur la décision de la CSSDM.

NL indique qu'il est un peu mal à l'aise par rapport au conflit. Se demande si le CÉ devrait se positionner, trouve cela délicat. Ne croit pas que le CÉ devrait se prononcer sur des choix appartenant à d'autres écoles. NL indique qu'il faudrait bien connaître l'histoire du conflit.

LABM approuve la proposition de CL, soit d'avoir une discussion entre parents de 30' environ, et suggère de repousser la discussion.

GE est d'accord pour se rencontrer entre parents, et aimerait avoir de l'information supplémentaire. CL indique qu'elle enverra le communiqué de presse, et ZE enverra l'information qui avait été transmise au comité de parents. LC indique qu'il y a aussi de l'information disponible de la part de la CSSDM

ED indique que le syndicat des professeurs a pris position en faveur de la décision de la CSSDM. ED alerte contre une polarisation au sein de la CSSDM.

24. Vie de l'école

RAS

25. Correspondance

CL va écrire un mémo aux parents jeudi ou vendredi.

CL indique que l'on a reçu une belle correspondance de l'éducatrice Nathalie Beaudoin,

CL a reçu un suivi de la part du CIUSS au sujet de l'école qui ne faisait pas partie du projet pilote de la vaccination. CL a reçu la liste des écoles inclus dans le projet pilote. CL indique que l'on est quasiment la seule école qui a fait partie de « l'oubli ».

26. Date de la prochaine rencontre : 8 juin 2021

27. Levée de la séance

21h50

Projet